



**DISTRICT DE FOOTBALL DE LA SOMME**  
46, rue Jules Lefebvre - BP 90429-80004 Amiens cedex 1  
Tél. : 03 22 89 66 40 - secretariat@somme.fff.fr

**Coupes de la Somme Seniors :**  
**Challenge CRCA – Challenge Jean Pierre DEMAGNY**

**FEUILLE DE RECETTES**

Joue le :

A :

Voir au verso les instructions pour l'établissement de cette feuille

**RECETTES**

.....billets à ..... € = .....€

..... billets à ..... € = .....€

Recette Brute : .....

**DEPENSES**

Frais d'Arbitrage : .....€

10% pour le club recevant : .....€

15 % pour le District : .....€

(% sur la recette brute – **Minimum 5€**)

Montant des dépenses : \_\_\_\_\_,\_\_\_\_€

**RECETTE NETTE : (recette brute – dépenses) \_\_\_\_\_,\_\_\_\_€**

A déduire : .....

(\*) Taxes : 8% sur la part des recettes  
(total des billets vendus) excédant  
3049 € (soit 20000 frs)

(\*) Plus le cas échéant, la majoration  
votée, sur le plan local, par le  
Conseil Municipal

**REPARTITION DU BENEFICE**

\_\_\_\_\_ € à .....

\_\_\_\_\_ € à .....

(\*)Total : \_\_\_\_\_,\_\_\_\_€

(\*) : doit être égal au montant de la recette  
nette

**CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE**

Fait à :

Le : \_\_\_/\_\_\_/202..

## INSTRUCTIONS

**FEUILLE D'ARBITRAGE** : Cette feuille doit être renvoyée dans les 24 heures du match par le club RECEVANT au secrétariat du District de la Somme – 46 Rue Jules Lefebvre BP 90429 – 80004 AMIENS CEDEX 1 ou par mail à [secretariat@somme.fff.fr](mailto:secretariat@somme.fff.fr)

**ENTREES** : Les Joueurs et Dirigeants des clubs en présence ont accès gratuit au stade sur présentation de leur licence de l'année en cours.  
Toutes les autres entrées seront payantes sauf pour les personnes munies de cartes officielles du District, de la Ligue ou de la Fédération.

**FEUILLE DE RECETTES** : Elle devra être établie en se conformant strictement aux indications ci-après : de la recette brute, seront déduits dans l'ordre :

- a) Les frais de l'arbitre et s'il y a lieu, des juges de touche officiellement désignés : En cas d'insuffisance de la recette, le complément sera à la charge du club recevant ou, en cas de match sur terrain neutre, à la charge des équipes en présence, à raison de 50 % pour chacune d'elles.
- b) 15 % de la recette brute, au profit du District pour constitution d'un fond de réserve : chèque à libeller à l'ordre du « District de la Somme de Football » ou qui sera mis au débit du club.

La Commission d'organisation décline toute responsabilité en ce qui concerne les déficits éventuels et lorsque l'insuffisance de la recette ne permet pas de réaliser complètement les prélèvements ci-dessus, les frais non couverts par la répartition resteront, dans l'ordre indiqué, à la charge des clubs qui les ont engagés.

Le reste, ou recette nette, sera réparti entre les clubs en présence.

### Signatures des clubs en présence

**Club Recevant**

**Club visiteur**

.....

.....

**Nom prénom  
Signature**

**Nom Prénom  
Signature**